

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019 RÔLE TRIENNAL 2017-2018-2019 3^E ANNÉE

AVIS PUBLIC est donné que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019, débutant le 1^{er} janvier 2019, a été déposé à mon bureau par l'évaluateur municipal, le 11 septembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

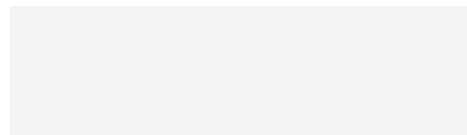
POUR ÊTRE RECEVABLE, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Salaberry-de-Valleyfield
Service de l'évaluation et de la facturation
61, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 14 septembre 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier